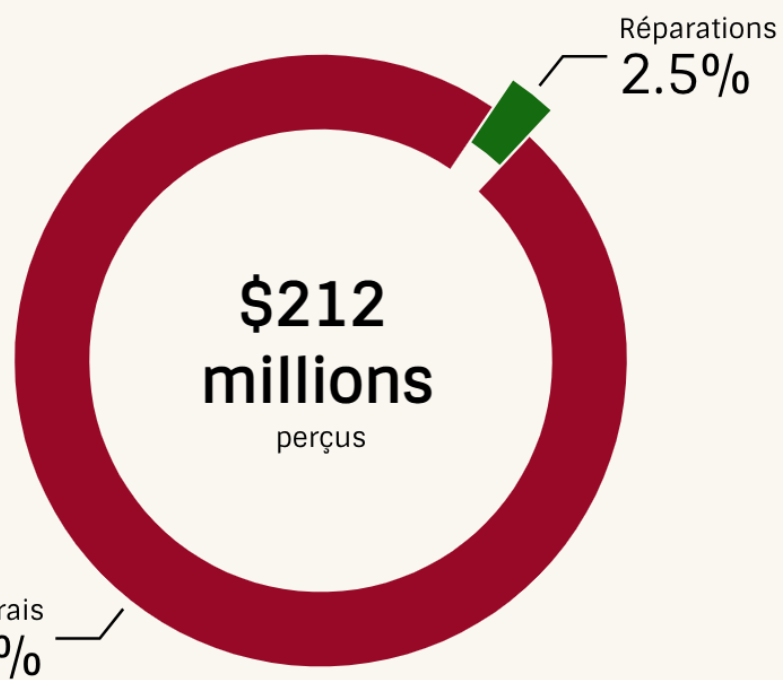


Scandale TSHISEKEDI : Quand les victimes deviennent des proies

Prédation, Népotisme, Escroquerie au sein du FONAREV

Les éléments révélés par un lanceur d'alerte, mettent en lumière des informations choquantes sur la gestion du **FONAREV** (*Fonds National des Réparations des Victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité*). Sur les \$212 millions perçus des redevances minières du 1^{er} janvier 2024 au 30 Juin 2025, moins de 2,5% ont été décaissé en faveur des victimes des violences sexuelles liées aux conflits. La majorité des ont été destinée a la prise en charge du fonctionnement de l'institution dont les rémunérations salariales et les commissions de recouvrement arbitraires payé aux dirigeant de l'institution.



Le Chef d'État Congolais, Felix TSHISEKEDI et son épouse Denise Nyakeru TSHISEKEDI, sont à la tête d'une gigantesque escroquerie, organisée en réseau mafieux formé de leurs proches collaborateurs.... Présentée comme une initiative salvatrice en faveur des victimes de violence sexuelles liés aux conflits, le FONAREV s'avère être un outil de chantage médiatique qui multiplie concerts, campagnes digitales pour faire la propagande politique d'un régime aux abois et le dédouaner d'une gestion de conflits calamiteuse.

Créer en décembre 2022, le FONAREV bénéficie de 11% des redevances minières de la RDC à la suite du décret n° 23/32 du 26 aout 2023 précisant les modalités de recouvrement et de répartition de la redevance minière. Ceci, en violation de l'article 242 du Code Minier ayant été établi par la loi n° 18/001 du 9 mars 2018 portant modification de la loi n° 007/2001 du 11 juillet 2002. Bien qu'en violation des lois et textes, l'initiative semble louable, mieux laudable, pourtant la gestion de ce fond porte une lumière sur des objectifs plus sombres et sordides.

Sur plus de \$212 millions perçus depuis janvier 2024, seul \$5 millions ont été déboursés en faveur des victimes de violence sexuelles liées aux conflits. **Pour réalisation, la direction des Réparations du fond compte :**

- 3 forages
- Un espace mémoriel à Kisangani
- La rénovation d'une école au Nord Kivu.

Pour masquer l'escroquerie, l'on prendra en charge les frais médicaux urgents de 115 victimes et l'enterrement de 60 autres.

Par ailleurs, l'analyses des états financiers semestriels révèle un décaissement de près de \$15 millions de dollars au profit de la Fondation Denise Nyakeru TSHISEKEDI au deuxième trimestre. Pour cause, la prise en charge général des déplacés de Burundi suite à l'insécurité dans la province du Sud-Kivu. L'arnaque se trouve dans les détails. L'on compte 18.000 déplacés, dont une minorité de victimes de violences sexuelles. Néanmoins ceci n'empêchera point le décaissement sans contrôle ni suivi d'une somme aussi importante.

Scandale TSHISEKEDI : Quand les victimes deviennent des proies

Prédation: Le système prédateur financier des Tshisekedi au FONAREV

Regard doux et remplie d'empathie, l'épouse du Président de la République Démocratique du Congo, **Denise Nyakeru TSHISEKEDI**, est pourtant à la tête d'un réseau de détournement de fonds publics **pernicieux qui dilapide les fonds destinés aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits**. Près de **\$15 millions déboursés** pour les déplacés du Burundi ont été décaissés à l'endroit de la Fondation Denise Nyakeru TSHISEKEDI devenue Fondation LONA, pour égide d'un partenariat avec l'UNHCR, dont le **soulagement apporté aurait coûté un peu plus de cinq cent milles dollars américains**.

Sans respect des règlements en vigueur de passations de marché, la première dame Congolaise a bénéficié d'un décaissement de plus de \$15 millions du Fonarev. Aucune trace de justificatifs dans les rapports financiers du décaissement le plus important de la structure en faveurs des victimes, non de violences sexuelles tel que repris dans le décret n° 22/38 du 6 décembre 2022 fixant statuts du FONAREV, mais cette fois-ci, en faveur des déplacés de guerre.

Selon le média SOS Média Burundi «La fondation de Mme Tshisekedi a fait don d'une aide humanitaire de 225 tonnes de farine de maïs, 100 tonnes de haricots, 75 tonnes de sucre, 40 tonnes de soja, des vêtements, du savon et plus de 43 000 paquets de serviettes hygiéniques. » Ceci à l'endroit de l'UNHCR représenté par Mme Brigitte ENO. Cette déclaration sera corroborée par les sorties médiatiques de la fondation sur les réseaux sociaux. **612 tonnes de vivre pour \$15 millions de dollars.**



Derrière les **17 853 Congolais exilés** à Musenyi, au **#Burundi**, il y a des histoires, des douleurs, des espoirs.

Notre rôle : **écouter, accompagner, et AGIR.**

Au-delà des 612 tonnes de vivres, la Fondation [@DeniseNyakeru](#) Tshisekedi est venue offrir sa présence.

Pourtant, l'analyse des prix régionaux des vivres apportés, crie au détournement (*Tableau 1*).

Pour se faire, le couple Tshisekedi aurait placée à la tête de cette institution, des personnes proches, qui maintiennent encore des liens d'emploi avec le bureau du conjoint du président de la République.

Tableau 1

Détails	Qté Tonne	P.U.	P.T.
Farine de maïs	330	\$ 225.00	\$ 74,250.00
Haricots	100	\$ 1,500.00	\$ 150,000.00
Sucre	75	\$ 1,780.00	\$ 133,500.00
Soja	40	\$ 1,000.00	\$ 40,000.00
Serviettes hygieniques (paquets)	43,000	\$ 7.00	\$ 301,000.00
			\$ 698,750.00

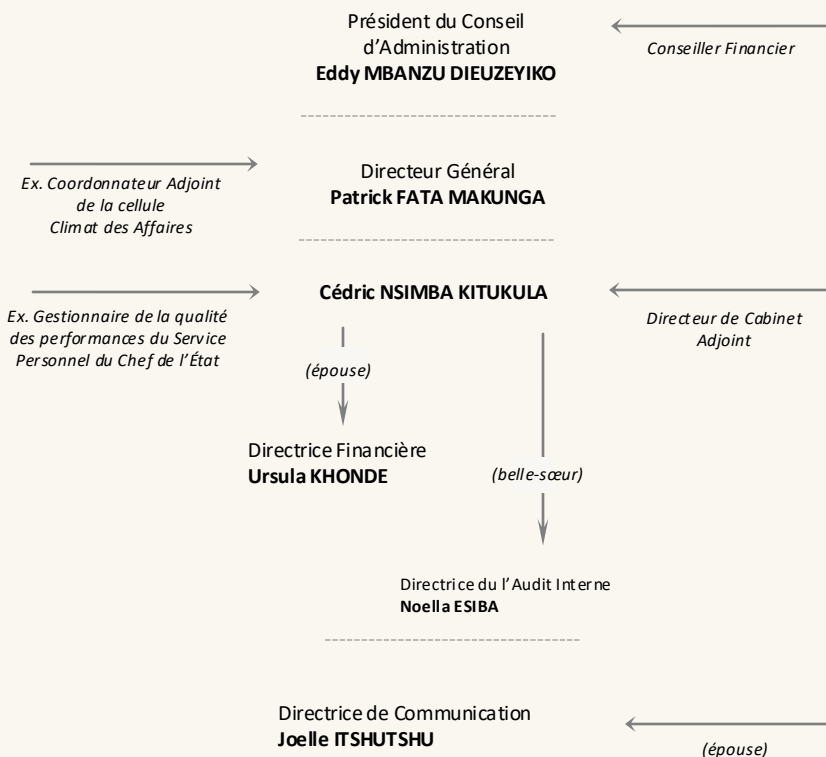
Scandale TSHISEKEDI : Quand les victimes deviennent des proies

Népotisme : Mode de fonctionnement de couple Tshisekedi au FONAREV

L'équipe dirigeante de l'établissement est essentiellement composée de proches collaborateurs du président Felix Antoine TSHISEKEDI et de son épouse. Le PCA n'est personne d'autre que le Conseiller Financier de Denise NYAKERU TSHISEKEDI. Le DG quant à lui avait été nommé par ordonnance présidentielle comme Coordonnateur Adjoint de la cellule du Climat des Affaires au sein de la présidence. Le couple présidentiel exerce ainsi un contrôle sur des **centaines de millions de dollars américains** destinés aux victimes de violences sexuelles liés aux conflits. Des informations chocs qui remettent en question les motivations du plaidoyer international porté par le FONAREV.



Présidence de la République
Félix Antoine TSHISEKEDI



Bureau du Conjoint du Président de la République
Denise NYAKERU TSHISEKEDI

(Directeur de Cabinet Adjoint)

Coordonateur de la Commission Interinstitutionnelle d'Aide aux Victimes et d'Appui aux Réformes (CIA-VAR)
François KAKESE KIMAZA

Les empreintes de l'implication active de la première dame de la République Démocratique du Congo, Denise NYAKERU TSHISEKEDI, et de son époux, le Président Felix Antoine Tshisekedi, dans l'orientation et la gestion du FONAREV, se traduisent principalement à travers le choix de nomination de personnages proches aux postes de contrôles financiers et budgétaires de la structure.

Directeur de Cabinets, Coordonnateurs de cellules, tous pistonnent épouse et belle-sœur à des postes stratégiques pour asseoir le détournement et empêcher toutes sortes d'accès à l'information sur l'utilisation des fonds, mais aussi, dissimuler l'affection hors-normes des redevances.

Les demandes de transmission d'états financiers trimestriels du Ministère des Droits Humains, ministère de tutelle, sont rencontrés par un refus de transparence sous prétexte que ceux-ci « relèvent du reporting interne à l'attention du Conseil et ne nécessitent pas de transmission formelle à la tutelle ». Ainsi, la mafia organisée par le clan Tshisekedi est protégée. Le publique n'a ni droit à l'information, ni à quelconque rendement de compte.

Scandale TSHISEKEDI : Quand les victimes deviennent des proies

Escroquerie au FONAREV : \$13 millions pour un Comité de Recouvrement irrégulier

À la suite de l'Arrêté Ministériel n° 0023/CAB/MIN/DH/2025 du 03 février 2025 instituant un Comité de suivi de recouvrement de la quotité des redevances dues au FONAREV, le Conseil d'Administration adoptera le 20 février 2025 des résolutions immorales et illégales fixant la prime de recouvrement du comité à 8% des montants recouverts depuis le début des opérations de collecte.

Il est résolu ce qui suit :

4.1. Fixation du pourcentage de la prime de recouvrement

- Le Conseil d'Administration valide le principe du paiement d'une prime de recouvrement, conformément à l'Arrêté ministériel précité.
- Le pourcentage applicable à cette prime est fixé à 8% du montant recouvré, couvrant l'ensemble des fonds collectés depuis le début des opérations du Fonds.
- Cette prime concerne exceptionnellement les montants recouverts depuis la mise en place du Fonds, impliquant un effet rétroactif.

4.2. Répartition de la prime entre les parties prenantes

Etant donné le caractère exceptionnel et stratégique de cette première attribution avec effet rétroactif, la répartition des fonds alloués à cette prime sera déterminée par le Président du Conseil d'administration et le Directeur général qui assure la présidence du Comité de suivi de recouvrement tel qu'institué par l'arrêté ministériel susmentionné.

Les modalités précises de distribution entre les différents intervenants seront définies en tenant compte de leur contribution effective au processus de recouvrement.

4.3. Modalités de paiement

La prime sera versée en espèces ou sous toute autre forme jugée appropriée, afin de tenir compte des impératifs liés aux bénéficiaires et aux conditions opérationnelles.

Annexe II : Ventilations du poste « service extérieur » par mois

RESULTAT	janv-25	Fev 25	Mars
Services Extérieurs	987 808	15 237 786	1 134 861
:FRAIS DE MISSION-HOTEL-RESTAURATION	322 020	564 683	566 775
:Autres charges de publicité et relations publ	33 650	4 763	273 376
:HONORAIRES AVOCATS, PRESTATAIRES	61 400	66 690	64 762
:Frais bancaires	6 884	454 442	2 917
:Frais de représentation	3 500	-	-
:AUTRES CHARGES CONSTATEES	24 035	-	11
:FRAIS ADMINISTRATIF ET FORMALITES	3 900	12 520	2 350
:ASSISTANCE SOCIALE	3 240	-	6 500
:Locations de bâtiments	255 631	44 818	20 590
:Location autres matériels	720	1 100	-
:Autres primes d'assurances	-	-	158
:Réparation Soins médicaux	-	-	-
:GARDIENNAGE	3 355	3 730	6 360
:FRAIS DE RECEPTION	1 000	26 420	7 800
:AUTRES	14 090	14 023 463	21 331
:Jetons de présence et autres rém d'admin	215 808	-	145 661
:FRAIS CANAL	4 795	5 329	-
:Formation professionnelle continue	-	7 985	-
:FRAIS INTERNET	1 095	3 895	5 920
:Frais de téléphone	15 455	3 260	-
:Frais de Formation du Personnel	10 350	5 000	-

Au delà des frais de missions, d'hôtelleries et de restauration exorbitants, tous, à la charge du contribuable, le Conseil d'Administration, a ordonné le **décaissement en espèce, en février 2025, de plus de \$13 millions de dollars américains** en faveur du comité de suivi de recouvrement.

Bien que la notification ministérielle **des membres du comité n'ai été effectuée qu'en mars 2025, nos sources à la banque confirment que le décaissement a bel et bien été effectué le 20 février auprès des guichets de Rawbank, quelques heures après la tenue de la réunion du Conseil d'administration.**

Il en est pour preuve le montant inhabituels des frais bancaires de plus de 450.000 dollars américains au mois de février 2025, représentant 3% des frais de retrait. Cette transaction viole les principes règlementaires de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui limitent à \$10.000 par jour les retraits auprès des guichets de banques. C'est une preuve de l'influence de cette institution.

La démarche se révèle non seulement immorale, mais illégale, du fait que ce comité soit principalement constitué des membres de la Direction Générale qui, de part leurs attributions, sont rémunérés pour le même objet. Entre outre, le manque d'actions ni d'efforts liés au recouvrement, pousse à l'interrogation quant aux motivations et à l'opportunité de ladite commission.

Le lanceur d'alerte fait également état d'une tentative, depuis quelques jours, de retrait et de modification des PV en vu d'étouffer la fraude.